

Union civile et adoption d'enfants par des couples gais Les évêques réclament un moratoire

Convoquée en commission parlementaire, le 15 mai dernier, l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) a formellement réclamé du gouvernement Landry un moratoire sur l'adoption du projet de loi 84 instituant l'union civile comme équivalent du mariage et autorisant l'adoption d'enfants par des partenaires homosexuels.

MICHELE BOULVA

«Il doit y avoir à ce sujet un véritable débat, parce qu'il s'agit d'enjeux majeurs pour notre société a déclaré monseigneur Raymond Saint-Gelais en entrevue. Il y a là des questions fondamentales, bien plus importantes que de simples considérations émotives ou que la volonté d'être à l'avant-garde. Pourquoi veut-on faire adopter à l'épouvante un tel projet de loi?», s'interroge le président de l'AEQ.

L'évêque de Nicolet était accompagné à Québec de monseigneur Bertrand Blanchet (Rimouski), du prêtre théologien Pierre Gaudette et du docteur Raouf Ayas. Il a fait valoir «la nécessité de conserver au mariage son caractère propre d'union entre deux personnes de sexe différent», union par laquelle «se réalise essentiellement le renouvellement de la société».

Il a aussi manifesté le «grand étonnement» de l'AEQ en voyant que «le pas semble avoir été franchi», dans le projet de loi 84, pour «faire de l'union civile un mariage ou son équivalent». Cela, dit-il, «revient à redéfinir le mariage lui-même».

Si —comme le propose le ministre



Mgr Raymond Saint-Gelais, président de l'AEQ.

Paul Bégin— le Code civil du Québec (art. 365) devait être modifié pour permettre le mariage entre «deux personnes qui expriment librement leur consentement libre et éclairé», l'ensemble du projet de loi serait alors «tout à fait inacceptable», estiment les évêques catholiques.

En ce qui a trait à l'adoption, ils répentent qu'il est possible qu'elle soit «la meilleure solution» lorsque l'un des partenaires est le parent biologique d'un enfant. Mais ils s'interrogent fortement «sur l'opportunité d'en faire une règle générale».

De plus, prévient l'AEQ, il faut «à tout prix éviter de poser le problème de l'adoption des enfants dans le contexte d'un prétendu "droit" pour le couple —quel qu'il soit— à avoir un enfant. Avoir un enfant, ce n'est pas un "droit", c'est un privilège et une

responsabilité. Parler du "droit à l'enfant", c'est inverser l'ordre des choses, c'est instrumentaliser un être humain, c'est le réduire à l'état d'objet et en faire le moyen de sa propre réalisation personnelle, de son propre épanouissement.»

LE MARIAGE BANALISÉ

Pour sa part, l'Association des parents catholiques du Québec a adressé un message laconique au ministre Bégin pour dire sa «vive opposition» au projet de loi 84: «Il est inadmissible que le mariage d'un homme et d'une femme soit mis sur le même pied que l'union de deux personnes de même sexe».

Du côté de Campagne Québec-Vie, on rejette l'union civile —«un mariage homosexuel sans le mot»— parce qu'elle «banalise le mariage comme voie véritable de l'épanouissement de l'être humain et s'attaque à lui». Le nouveau président de CQV, Luc Gagnon, rappelle que «le mariage, qui est une union entre un homme et une femme, rend un service unique à la société, qui est d'engendrer des enfants et de faire leur éducation.»

CQV considère l'adoption d'enfants par des partenaires homosexuels comme «un crime contre l'enfant»: «Nous croyons qu'un enfant a le droit d'avoir un père et une mère. Freud a bien montré l'importance fondamentale de l'influence masculine et féminine sur le développement psychosexuel de l'enfant. Seule cette double influence peut vraiment engendrer des enfants équilibrés.»

S'il est vrai, reconnaît-il, que certains enfants de parents homosexuels ont vécu un développement harmo-

nieux, on ne peut pas établir des lois à partir de cas particuliers: «En tant que société, nous devons valoriser des conditions normales à l'épanouissement des enfants.»

FAMILLE FICTIVE

Par ailleurs, dans une lettre adressée au ministre de la Justice, l'Association des juristes catholiques du Québec se dit consternée de la volon-

té «uniquement politique» du gouvernement «de faire adopter à la vapeur» le projet de loi 84.

«A-t-on pensé à l'intérêt des enfants dans ce contexte? S'est-on soucie de l'équilibre mental et psychologique d'un enfant qui doit vivre dans un milieu anormal, demande l'AJCQ. Vous avez déjà créé une famille fictive avec votre loi sur l'union civile homosexuelle, sur laquelle nous réitérons notre total désaccord, et sur laquelle

le Barreau du Québec vous a déjà fait rapport qu'elle comporte plusieurs incohérences, failles et contradictions.»

Les juristes catholiques dénoncent le «faux semblant de démocratie» du gouvernement, qui ne laisse s'exprimer que quelques groupes. Et ils préviennent le gouvernement Landry de l'impact électoral négatif qu'aurait sur lui l'adoption de ce projet de loi: «La majorité silencieuse se souviendra.» ♦

Des citoyens inquiets font circuler des pétitions contre le projet de loi 84

Plusieurs pétitions circulent à travers le Québec en opposition au projet de loi 84 concocté par le gouvernement Landry pour donner, d'ici l'été, aux gais et lesbiennes la possibilité de s'unir légalement.

MICHELE BOULVA

L'une d'entre elle, dit spécifiquement «non à l'union civile et à l'adoption d'enfants par des conjoints de même sexe»¹. Lancée par un regroupement spontané de citoyens inquiets de l'impact d'une telle législation sur la famille, les enfants et la société, elle se lit ainsi:

«—attendu que la nature a voulu que l'humanité se renouvelle par l'union sexuelle entre l'homme et la femme; —attendu que la famille au sens traditionnel —composée d'un père, d'une mère et d'enfant(s)— constitue l'unité de base de toute société stable; —attendu que pour son développement psychoaffectif maximal l'enfant a droit d'être éduqué par des parents de sexes différents, et que ce droit est inviolable et inaliénable; —et attendu que le projet d'union ci-

vile contredit ces réalités, nous soussignés, réclapons du ministre de la Justice, l'honorable Paul Bégin, le retrait et l'abandon du projet de loi 84.»

Madame Mireille Asselin, l'une des signataires, s'étonne qu'un gouvernement fasse la promotion d'un type d'union «qui, de façon aussi évidente, entre en contradiction avec ce que la nature nous enseigne depuis les débuts de l'humanité, aussi bien en ce qui a trait à la reproduction humaine qu'au bien-être des enfants vivant dans l'unité familiale».

DÉFINITION DU MARIAGE

Se référant au magazine *L'actualité* du 15 avril dernier, qui publiait une longue entrevue avec le ministre de la Justice du Québec, cette mère de sept enfants s'insurge contre la redéfinition du mariage prévue dans le projet de loi 84.

«C'est une chose de vouloir donner une reconnaissance légale à une union homosexuelle. Mais c'est autre chose de modifier la définition même du mariage, explique-t-elle. Si cette loi est adoptée, le mariage ne sera plus contracté au Québec "entre un homme et une femme", mais "entre deux personnes". Avec toutes les

aberrations prévisibles.»

Les signataires exhortent la majorité silencieuse à prendre conscience des enjeux réels de ce projet de loi. Selon madame Asselin, qui se dit convaincue de l'opposition profonde de la majorité des Québécois à l'adoption d'enfants par des partenaires homosexuels, c'est le silence de la population qui a permis l'élaboration d'une pareille loi.

«Je l'ai compris en lisant "L'actualité", dit-elle. Le ministre Bégin y dit en toutes lettres sa "grande surprise" de voir ses efforts en faveur de la communauté homosexuelle couronnés d'un succès aussi rapide: "C'était beaucoup plus facile que je ne le pensais. Peu de gens s'y opposaient".

«Il est grand temps que les opposants à ce projet de loi se lèvent et parlent! Il faut signer les pétitions, écrire au ministre Bégin et à nos députés. Les rencontrer. Ils sont élus pour nous représenter; mais comment peuvent-ils le faire adéquatement s'ils ne savent pas ce que nous pensons et ce que nous voulons?» ♦

Note:

1. L'original des pétitions signées est envoyé à Mireille Asselin, C.P. 992, Succ. St-Laurent, Ville St-Laurent, QC, H4L 4W3. Une copie va aussi par courrier ou télécopieur à l'honorable Paul Bégin, ministre de la Justice, 1200 rue de l'Église, Ste-Foy, QC G1V 4M1. Télécopieur: 418-646-0027. De même pour les députés.